

# ARRETE N° EPE UCA-2021-404

# PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE GESTION DES ENTREPRISES (NANNING) NIVEAU 1 A 3- ANNEE UNIVERSITAIRE

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

# LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education, Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA), Vu les statuts de l'EPE UCA;

#### ARRETE

# Article 1:

La composition du jury du diplôme universitaire « Gestion des Entreprises (Nanning) Niveau 1 à 3 - (DUGE) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

# Membres du jury :

Michel JAMES, Président du jury, PRAG - Directeur provisoire Oscar AWITOR, Vice-président, PU - Directeur Adjoint provisoire

Isabelle GOI, MCF Laurent MERIADE, MCF Annette REBORD, PRAG Michel EMADZADEH, Enseignant contractuel Aurélie LESCURE, PRCE Janique SOULIÉ, MCF Evelyne BERNARD, MCF

# Article 2:

Le Directeur Général des services de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24/06/2021

Le Président

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

28 JUIN 2021

- Publié le

2 8 JUNE 2027

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.